

# PRÉ-INSCRIPTION AU PÔLE PETITE ENFANCE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

Date présumée de l'accouchement : .....

Date de la demande : .....

Date de naissance : .....

Naissance multiple :  oui  non

Date d'entrée souhaitée : .....

Nom et prénom de l'enfant : .....

## ACCUEIL SOUHAITÉ

Halte d'enfants « **La Gaminerie** »

Lundi et mardi à **Fessenheim**

Mercredi à **Kunheim**

Jeudi et vendredi à **Widensolen**

Horaires : 8h - 12h tous les matins

\_\_\_\_\_\*

Multi-accueil « **Les Harzalas** » - **Volgelsheim**

Horaires : 7h30 - 18h15 tous les jours

\_\_\_\_\_\*

Multi-accueil « **Papouille** »

- à **Blodelsheim (32 rue d'Ensisheim) jusque début 2026**

- à **Munchhouse**

Horaires : 7h15 - 18h30 tous les jours

\_\_\_\_\_\*

Multi-accueil « **Pirouette** » - **Fessenheim**

Horaires : 7h15 - 18h30 tous les jours

\_\_\_\_\_\*

Multi-accueil « **Les Mickalas** » - **Kunheim**

Horaires : 7h30 - 18h15 tous les jours

\_\_\_\_\_\*

pas de préférence

\* numéroter par ordre de préférence

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après-midi					

à défaut moins (préciser quel jour ou le nombre de jour)

.....  
 .....

à défaut en accueil occasionnel

## LA FAMILLE

Nom et prénom du père : .....

Nom et prénom de la mère : .....

Situation familiale : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

N° CAF : ..... N° MSA : ..... N° SS : .....

## LA FRATRIE

Nom - prénom	Date de naissance	Mode d'accueil	
		0 à 3 ans	Après 3 ans

## ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

	Père	Mère
Nom employeur		
Adresse		
Téléphone		

## PARTICIPATION PARENTALE (estimation)

REVENUS ANNUELS (N-2 pour une participation à N)	
<b>Salaire 1</b> (salaires et assimilés avant déduction des 10% ou des frais réels)	
<b>Salaire 2</b> (salaires et assimilés avant déduction des 10% ou des frais réels)	
<b>Revenus travailleur indépendant</b> (bénéfices déclarés Bic-Ba-Bnc, bénéfice au régime micro)	
<b>Pension alimentaire versée</b>	
<b>Autres revenus</b> (capitaux mobiliers, revenus fonciers, etc.)	
<b>Total annuel</b>	
<b>Total mensuel</b>	
<b>Nb d'enfant(s) à charge</b>	
<b>Taux d'effort*</b>	
<b>Tarif horaire au</b>	

\* Se reporter à la fiche explicative (page suivante)

Observations complémentaires : .....

Date : .....

Signatures des parents :

# FICHE EXPLICATIVE

## TAUX D'EFFORT ET PARTICIPATION DE LA FAMILLE

\* Le montant de la participation de la famille est défini par un taux d'effort appliqué à ses ressources et modulé en fonction du nombre d'enfant(s) à charge au sens des prestations familiales.

### TAUX D'EFFORT du 01/01/2025 au 31/12/2025

Nombre d'enfant(s)	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif
1 enfant	0.0619 %
2 enfants	0.0516 %
3 enfants	0.0413 %
4 à 7 enfants	0.0310 %
8 enfants et +	0.0206 %

Quelle que soit la structure dans laquelle votre enfant est accueilli, le montant de votre participation est calculé en fonction :

- de la composition de votre famille ;
- des revenus de votre foyer.

Le coût horaire dans un établissement d'accueil collectif pour une famille avec 1 enfant se situe entre le tarif plancher et le tarif plafond ci-dessous.

Ressources	Tarifs horaires
Inférieures ou égales à 801 € / mois	0,50 € / heure (tarif plancher)
Supérieures ou égales à 7000,00 € / mois	4,33 € / heure (tarif plafond)

Simulation possible sur [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr)

La participation financière des familles couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans l'établissement d'accueil, **y compris les repas et les couchés.**